

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

« Construire ou étendre un cinéma : réalisations et méthodes de projet »

Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019

Introduction

- François Aymé (Président de l'AFCAE)
- Nadège Lauzzana (Présidente de l'ADRC)

Modération

- Rafael Maestro (Vice-Président de l'AFCAE)
- Christian Landais (Délégué général par intérim de l'ADRC)

Avec les interventions de

- Lionel Bertinet (Directeur adjoint du Cinéma – CNC)
- Jean-Marc Gouin (Maire du Buisson de Cadouin)
- Christophe Maffi (Gérant de la SCOP « Navires » – Président du SLEC)
- Corentin Bichet (Chef du service de l'exploitation de la Direction du cinéma – CNC)
- François Hitier (DGS ville et agglomération de Brive-la-Gaillarde, diplômé en droit public)
- Sébastien Saunier (Directeur IFCIC)

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Documents présentés

1. Méthodologie de projet par Christian Landais - ADRC
2. Les modes de financement par Hexacom & ADRC
3. Modes de financements et gestions par François Hitier, DGS Ville de Brive
4. Présentation du Soutien automatique - CNC – par Corentin Bichet
5. Présentation de l'IFCIC - Modes de financements et gestions – par Sébastien Saunier

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019

- **Méthodologie de projet par Christian Landais - ADRC**
Guide ADRC 2019
« Construire ou aménager un cinéma »

Si chaque projet de salle de cinéma (développement ou création) doit répondre à un contexte particulier sans modélisation :

- Une méthodologie efficace doit néanmoins être appliquée.
- En particulier pour les cinémas indépendants qui manquent souvent de moyens humains
- De temps ou d'expériences de conduite de projet.
- Il faut donc en premier définir le contexte dans lequel s'inscrit le projet et pour cela mettre en place un ensemble de diagnostics et études.

QUELLE EST LA NATURE DU PROJET ?

- Rénovation et qualité d'accueil
- Restructuration et accessibilité
- Possibilité d'Adjonction d'écran
- Transfert et extension
- Création d'un nouvel établissement

QUELLE AMBITION ?

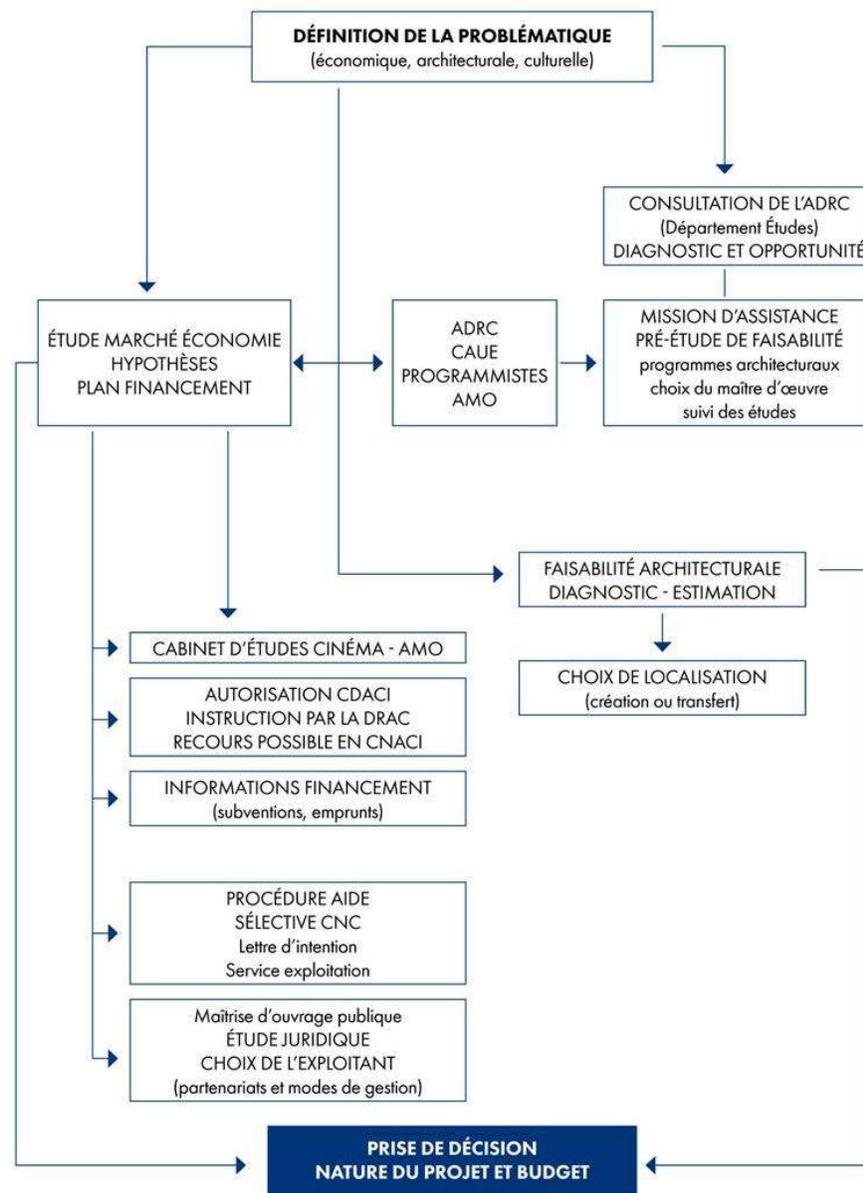
- Conquérir ou créer un marché
- Elargir l'offre et accroître la fréquentation
- Mieux exposer les films
- Accueillir dans de bonnes conditions le public
- Assurer des actions de médiation

POUR CELA DEUX FAMILLES D'ETUDES SONT A MENER, QUI SE RENVOIENT L'UNE A L'AUTRE AFIN DE DISPOSER D'UN ETAT DES LIEUX PRECIS

► **LE PROJET D'EXPLOITATION**

► **LE PROJET ARCHITECTURAL**

ÉTAPES PRÉALABLES À LA CONDUITE D'UN PROJET*



La qualité d'une exploitation dépend de trois facteurs indissociables :

- La localisation et qualité du lieu
- La programmation et les actions d'animation,
- L'équipe d'exploitation
- Pour une mise en relation des œuvres et du public

Dans l'expertise d'un cinéma existant, il y a lieu d'analyser ses pratiques (séances, nombre de films, animations, équipe) pour la faire évoluer et repositionner son projet d'exploitation et d'animation dans une stratégie de développement.

Pour un nouvel établissement, il s'agira d'analyser finement la structure de la ZIC et l'offre déjà existante afin de disposer d'un positionnement cohérent en terme d'offre de films et d'animations.

Le projet architectural et urbain nécessite un diagnostic (mise aux normes et accessibilité) souvent en lien avec le projet d'exploitation

Dans le cas d'un site contraint, l'analyse architecturale est précieuse pour déterminer la capacité possible en lien avec l'étude économique.

Pour une mise en accessibilité, l'impact en réduction de capacité pose des enjeux économiques.

Pour un nouvel établissement, il s'agit d'analyser la meilleure localisation possible au regard du projet. La situation en centre-ville, centre-bourg ou zone agglomérée permet de bénéficier des autres dynamiques sociales, commerciales et culturelles.

L'architecture d'un cinéma est sa marque d'identité . son attractivité permet de privilégier la salle de cinéma comme le lieu naturel de présentation des films. Elle instaure un premier dialogue avec les spectateurs depuis l'espace public.

Pour cela, le dialogue entre le maître d'œuvre (ou architecte) avec le maître d'ouvrage (exploitant ou collectivité) est une garantie du succès du projet architectural.

PROJETS RÉFÉRENCES : CENTRALITÉS ET CINÉMA



Le Carroussel - VERDUN



Le Trianon - POIX DE PICARDIE



Le Cristal - AURILLAC



CinéSAR - SARREBOURG



Le Méliès - MONTREUIL



Le Tivoli - DOULLENS



Le Select - ANTONY



CGR (ex Cap Cinéma) - AGEN



Le Cinos - BERCK SUR MER



Le Casino - ALBERT



Le Long Court - COUTANCES



Le Studio Ferry - AGEN

La salle de cinéma, espace de lien social, doit intégrer des objectifs sociétaux

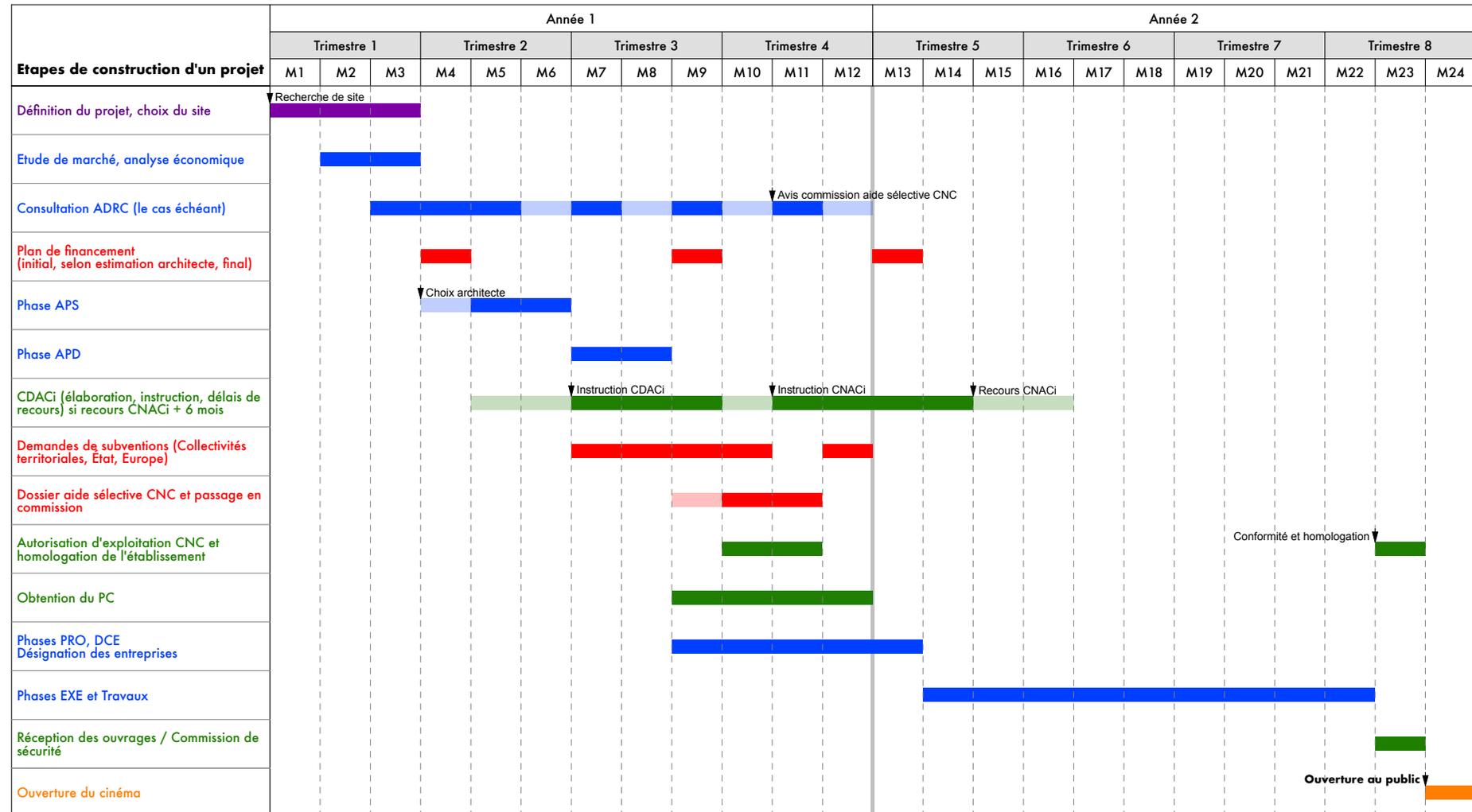
- Confort et performance technique
- Accessibilité physique et sensorielle
- Accueil fluide et multifonctionnel
- Convivialité et médiation avec les œuvres
- Education à l'image
- Développement durable

Pour mettre en œuvre ces enjeux de développement, les collectivités sont les partenaires naturels des exploitations cinématographiques

Pour ce faire il y a lieu de mettre en place un partenariat équilibré. La diversité des projets et des partenariats impliquent des financements adaptés.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉTUDES ET TRAVAUX

MAÎTRISE D'OUVRAGE PRIVÉE



■ Définition du projet

■ Conception - réalisation

■ Financement

■ Autorisation administrative

■ Exploitation

* Calendrier théorique à adapter en fonction de chaque projet

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019

- Les modes de financement par Hexacom & l'ADRC

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Un panel d'aides complémentaires et souvent complexes

Les principaux critères d'éligibilité, variables selon le type d'aide :

- La nature du projet. Exemple : cinéma Art et Essai ou non, circuit itinérant...
- Le territoire d'implantation : cœur de ville, zone rurale, périmètre...
- Le statut du demandeur : privé, associatif, public
- Autres ? (Nombre d'écrans, indépendant...)

Le CNC

- Le fonds de soutien et les avances (plafonnées www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/soutien-automatique-a-l'exploitation_191540)
- L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation : un effet levier sur les aides des collectivités locales www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation_191556

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Les autres dispositifs de l'Etat (voir aussi Guide ADRC)

<https://adrc-asso.org/actualites/creer-ou-transformer-un-cinema-0>

- La DETR-Dotation d'équipement des territoires ruraux
 - <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>
- Le plan Action cœur de Ville pour les maîtres d'ouvrages publics (222 villes ou binômes de villes)
 - <https://www.banquedesterritoires.fr/action-coeur-de-ville-31-villes-signent-une-convention-dapplication-avec-action-logement>
- La DSIL-Dotation de soutien à l'investissement local
 - <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/soutien-a-linvestissement-faveur-des-territoires>
- Le FNADT-Fonds national d'aménagement du territoire, sur des périmètres définis (zones rurales, fragiles...). Peut aller jusqu'à 30% du coût HT, en fonction de l'enveloppe régionale

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Les aides des collectivités locales (Loi Sœur pour les MO privés)

- **Les Régions** : des dispositifs très différents selon les Régions, que ce soit sur le niveau d'intervention que sur les plafonds financiers. Certaines Régions ont contractualisé une **politique de soutien avec des territoires**, cumulable avec d'autres aides régionales.
- **Les Départements** :
 - Des dispositifs dans le cadre de "contrats de territoire", en général sur la base d'une liste de projets "fermés".
 - Des dispositifs spécifiques en faveur du cinéma.
- **Les Intercommunalités**, dans le cadre de la loi Sœur (MO privée) ou à travers les fonds de concours (si MO commune)
- **Les Communes**, dans le cadre de la loi Sœur.
- **Les aides de l'Europe** (gérées par les Régions) :
 - Fin de la programmation 2014-2020, donc moins de crédits disponibles. Prochaine programmation 2021-2027 : axes stratégiques connus (pas Culture), mais actions plus précises connues fin 2020.
 - Le FEDER-Culture : pas de ligne cinéma
 - Le FEADER : ligne possible sur un axe Service à la population en milieu rural
 - Le programme LEADER, pas directement en soutien à l'investissement, mais dans le démarrage de projets innovants (exemples : mise en réseau, création d'un poste "partagé" de médiateur culturel...)

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Quelle méthodologie pour les exploitants ?

- **Identifier les aides**
 - Identifier le service / rencontrer la personne ressource
 - Analyser les conditions d'octroi des aides : critères, montants... (disposer d'un devis)
- **Trouver le meilleur montage juridique permettant d'optimiser les aides extérieures / diminuer le reste à charge**
 - Quel partenariat sur l'investissement avec une ou plusieurs collectivités locales et/ou un investisseur privé ?
- **Elaborer un plan de financement**
 - Quel apport personnel ?
 - Quel(s) type(s) d'emprunt ? (Montant, taux, durée, garantie...)
 - Elaborer un compte de résultat prévisionnel et un plan de trésorerie
- **S'entourer de compétences si nécessaire**
 - Expert-comptable, juriste, économiste, architecte...

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019

- Modes de financements et gestions par François Hitier, DGS ville et agglomération de Brive-la-Gaillarde

TABLE RONDE AFCAE/ADRC

ELÉMENTS CONTEXTUELS

- Activité cinématographique, même d'art et d'essai, est une activité commerciale.
- La collectivité publique n'a vocation à intervenir qu'en cas de carence de l'initiative privée et pour des missions de service public.
- Comme toute activité de service public elle est soumise aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité.

	Gestion privée		Gestion publique	
	Gestion totalement indépendante	Mise à disposition de locaux (AOT, BEA,...)	Délégation de service public	Régie
Gouvernance	Indépendante		Publique	
	Capacité limitée dans le portage du projet	Capacité de portage liée à la qualité de la relation avec la Collectivité	Capacité étendue dans le portage du projet	
	Dépendante de la dynamique de l'association		Direction dépendante de l'exécutif	
Programmation	Indépendance artistique		Indépendance artistique dans le respect des OSP	Indépendance artistique ?

	Gestion privée		Gestion publique	
	Gestion totalement indépendante	Mise à disposition de locaux (AOT, BEA,...)	Délégation de service public	Régie
Finances	Risque économique total		Risque économique maîtrisé	Pas de risque économique direct
	Souplesse dans l'engagement des dépenses/recettes			Lourdeur / nécessité d'une régie d'avance
RH	Subventions possibles sur les emplois aidés			Rigidité statutaire mais souplesse d'adaptation
Gestion	Risque de dérive en cas de défaillance de la gouvernance			Transparence et transversalité

Gestion privée

Gestion publique

Gestion totalement indépendante

Mise à disposition de locaux (AOT, BEA,...)

Délégation de service public

Régie

Investissements

Accompagnement à l'investissement possible par subvention en fonction des règlements d'intervention

Accompagnement de l'investissement par la Collectivité

Portage de l'investissement par la Collectivité

Ne permet pas pleinement de porter tous les investissements nécessaires à l'adaptabilité de l'activité « art et essai » aux enjeux commerciaux

Important dans un secteur fortement concurrentiel

CINÉMA L'AMBIANCE SENONCHES (28)



Maîtrise d'ouvrage :

Mairie de SENONCHES

Maîtrise d'œuvre :

GRIMA LOUSSOUARN Architectes

Montant : 0,65 M€ HT



STUDIO FERRY AGEN (47)



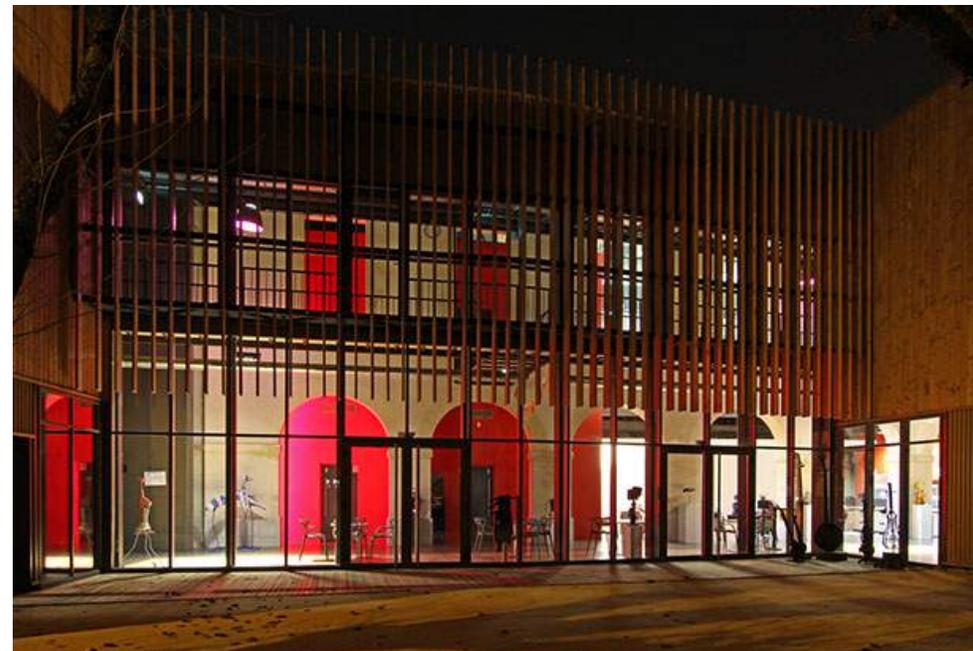
Maîtrise d'ouvrage :

Mairie d'AGEN

Maîtrise d'œuvre :

GRIMA LOUSSOUARN Architectes

Montant : 2,8 M€ HT



Modes de financements et gestions par François Hitier, DGS Ville de Brive



Le compte de soutien automatique à l'exploitation

Mai 2019





Le compte de soutien automatique à l'exploitation

Un dispositif pour le **maintien d'un parc de salles diversifié et modernisé**

Un compte ouvert **par établissement**

Le titulaire du compte est **le propriétaire du fonds de commerce de l'établissement**

Plusieurs établissements peuvent être regroupés au sein **d'un même circuit de soutien**

Le fonds de soutien **rembourse 90% du montant HT** des investissements présentés



Comment se calculent les droits ?

Le compte est alimenté par un **retour de la TSA** acquittée

Auquel est appliqué un **coefficient majorateur** en fonction du **nombre d'écrans** de l'établissement

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
de 0 à 8 500 €	80%
de 8 501 à 25 500 €	70%
de 25 501 à 51 000 €	60%
de 51 001 à 136 200 €	50%
plus de 136 201 €	20%

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,06
3 écrans	1,11
4 écrans	1,17
5 écrans	1,22
6 écrans	1,27
7 écrans	1,33
8 écrans	1,33
9 écrans	1,33
10 écrans	1,33
11 écrans	1,33
12 écrans	1,33
13 écrans et plus	1,06

Le taux de retour ne peut être inférieur à 30% du montant de la TSA acquittée



Dépenses éligibles

Projection | Matériel technique

L'acquisition et l'installation des **équipements de projection**

L'amélioration technique des conditions de projection

L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique



Dépenses éligibles

Bâtiment | Travaux d'aménagement

L'accessibilité des personnes handicapées

Les **études techniques** et le **contrôle technique** des salles

La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments

La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme

La construction d'**aires de stationnement** et l'amélioration des accès



Dépenses éligibles

Maintien de l'activité et continuité de l'exploitation

Le **matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation** ou à la modernisation des équipements

Les dépenses de maintenance (projection, équipement informatique, ascenseurs, élévateurs, chauffage, climatisation)

L'aménagement des bâtiments ainsi que les équipements destinés à **assurer la sécurité des personnes et des biens**



Dépenses éligibles

Programmation et communication | Outils digitaux

Les matériels et logiciels dédiés au **développement de l'exploitation de données**, à la **communication électronique** et au **marketing numérique** (achat, location, frais d'abonnement...)

Les **supports** et **matériels** techniques nécessaires à la **promotion de la programmation**



Dépenses éligibles

Formations des personnels et bénévoles

Pour l'accueil des personnes handicapées

Pour l'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique

Pour l'utilisation d'outils liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique



Dépenses éligibles

Circuits itinérants - particularités

Les travaux d'aménagement des salles desservies par un circuit itinérant ne sont pas éligibles

Sont éligibles :

Les **véhicules** dédiés au fonctionnement du circuit itinérant

Le **matériel spécifique** tel que : l'équipement sonore, de projection, de billetterie, d'accessibilité sensorielle, écrans...



Dépenses inéligibles

Les investissements réalisés dans le but de générer des **recettes annexes** à celles de l'activité de projection d'œuvres cinématographiques

Les dépenses relatives à **l'entretien des locaux** et aux **fournitures consommables** de l'établissement



La délégation de gestion du compte de soutien

L'exploitant peut se voir déléguer la gestion du compte de soutien

De façon ponctuelle

⇒ formulaire de délégation à remplir, et à joindre au dossier

De façon pérenne

⇒ dans le cadre d'un accord
(convention, contrat location-gérance...)



Les droits sont périmés dans un délai de 10 ans

à compter du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ces sommes ont été calculées.

Les factures doivent être transmises au CNC dans un délai de 5 ans
entre la date de la facture et la date de transmission au CNC

Les dossiers de travaux peuvent être enregistrés à tout moment, quelle que soit la situation du compte



Avances

En cas d'insuffisance de droits sur le compte, il peut être accordée **une avance sur les droits futurs**

Avance majorée

L'avance maximum peut être **majorée**

Trois coefficients possibles, sur avis d'un **comité d'experts**



Exemples de génération

4 écrans
100 000 entrées par an
52 000 € de TSA par an

Retour sans coefficient :
34 498 €

Retour avec coefficient :
40 363 €

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
de 0 à 8 500 €	80%
de 8 501 à 25 500 €	70%
de 25 501 à 51 000 €	60%
de 51 001 à 136 200 €	50%
plus de 136 201 €	20%

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,06
3 écrans	1,11
4 écrans	1,17
5 écrans	1,22
6 écrans	1,27
7 écrans	1,33
8 écrans	1,33
9 écrans	1,33
10 écrans	1,33
11 écrans	1,33
12 écrans	1,33
13 écrans et plus	1,06



Exemples de génération

6 écrans

220 000 entrées par an

144 000 € de TSA par an

Retour sans coefficient :

78 158 €

Retour avec coefficient :

99 261 €

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
de 0 à 8 500 €	80%
de 8 501 à 25 500 €	70%
de 25 501 à 51 000 €	60%
de 51 001 à 136 200 €	50%
plus de 136 201 €	20%

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,06
3 écrans	1,11
4 écrans	1,17
5 écrans	1,22
6 écrans	1,27
7 écrans	1,33
8 écrans	1,33
9 écrans	1,33
10 écrans	1,33
11 écrans	1,33
12 écrans	1,33
13 écrans et plus	1,06



Exemples de génération

21 écrans

2 M entrées par an

1,5 M€ de TSA par an

Retour sans coefficient :

349 358 €

Retour avec coefficient :

370 319 €

Retour avec le plancher des 30% :

450 000 €

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
de 0 à 8 500 €	80%
de 8 501 à 25 500 €	70%
de 25 501 à 51 000 €	60%
de 51 001 à 136 200 €	50%
plus de 136 201 €	20%

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,06
3 écrans	1,11
4 écrans	1,17
5 écrans	1,22
6 écrans	1,27
7 écrans	1,33
8 écrans	1,33
9 écrans	1,33
10 écrans	1,33
11 écrans	1,33
12 écrans	1,33
13 écrans et plus	1,06



Comment bénéficier du compte de soutien ?



Consulter l'état de votre compte : www.cnc-sofie.fr

■ Mon circuit :

■ Les données ci-après sont fournies :

Montant des travaux remboursables : cumul des dossiers de travaux éligibles au soutien enregistrés au CNC (90% du Hors Taxe)

Montant des versements : cumul des versements effectués par le CNC

Reste à verser : Montant des travaux remboursables - Montant des versements

Droits acquis : cumul des droits acquis

Droits disponibles : cumul des droits - versements effectués

N.B. : - Les données sont issues des bordereaux enregistrés à la date indiquée.

Montant des travaux remboursables	
Montant des versements	
Reste à verser	
Droits acquis	
Droits disponibles	

Dernier versement sur Droits	Dernier versement sur Avance
Date de mise à jour	
Bordereaux validés à la date du	



Envoyer les demandes à la personne chargée de la gestion de votre département (documents disponibles sur www.cnc.fr)



Vos contacts au Service de l'exploitation

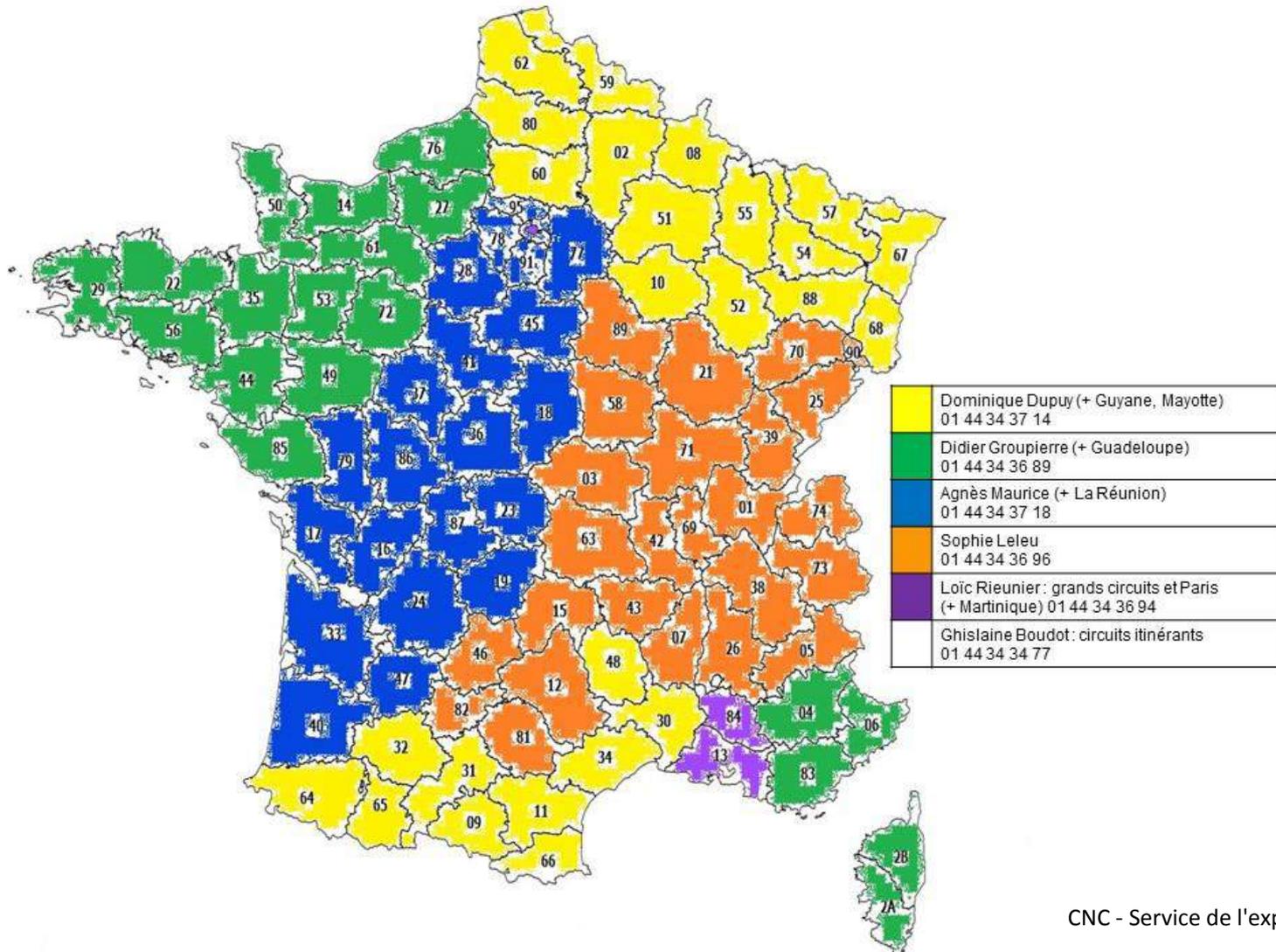


TABLE RONDE AFCAE/ADRC

Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019

- Présentation de l'IFCIC - Modes de financements et gestions, par Sébastien Saunier, Direction Crédits aux Entreprises

L'IFCIC

(Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

Etablissement de crédit spécialisé dans les secteurs du cinéma et des industries culturelles

Historique - actionnariat

- **créé en 1983**
- **société de droit privé détenue à 50,5 % par des banques privées et à 49,5% par l'Etat et Bpifrance**, un total bilan de 206 M€, dotée de fonds très majoritairement publics (Etat dont CNC, CDC...)
- **établissement de crédit agréé** auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Mission d'intérêt général

- **favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs du cinéma et des industries culturelles.** Dans ce cadre, **l'IFCIC apporte** :
 - > **aux exploitants** des solutions de financement - garantie bancaire et prêt - et une expertise financière
 - > **aux banques**, une garantie, des capacités de cofinancement et une expertise de ces secteurs spécifiques

Les solutions de financement

Garantie

- **50% < Taux de garantie IFCIC < 70% :** un déclencheur souvent décisif de l'intervention des banques
- **la banque, bénéficiaire de la garantie,** constitue et adresse à l'IFCIC le dossier de demande de garantie
- l'IFCIC apporte aux banques son **expertise sectorielle**
- la garantie de l'IFCIC permet de limiter le montant des sûretés susceptibles d'être demandées par la banque (cautions personnelles, nantissement du fonds de commerce etc.)

Prêt

- **durée variable** - généralement à moyen terme (max 7 ans), pouvant inclure une franchise
- **financement de la plupart des besoins des entreprises**
- possibilité de **prêts participatifs** (quasi-fonds propres) avec des durées de remboursement et de franchise étendues
- **aucune sûreté**
- **instruction assurée par l'IFCIC**
- capacité d'octroi de **plusieurs millions d'euros par emprunteur**

Quelques bonnes pratiques pour présenter une demande de financement bancaire

- **Effort de présentation du projet et de son volant financier** : sur le modèle de ce que l'exploitant fournit au CNC pour l'obtention d'une aide sélective / avance majorée
 - **Dimensionnement du projet** : nature, calendrier, intérêt de la réalisation de ces travaux ou de cette construction
 - **Réalisation d'un plan de financement** : il est préférable de présenter un plan de financement à une banque qui soit déjà avancé (difficile de demander davantage à son banquier si telle ou telle subvention s'avérait inférieure aux attentes...)
 - **Réalisation d'un prévisionnel d'activité**

- **Ne pas sous-estimer le calendrier- anticiper** :
 - **Préparer** les financeurs en les sensibilisant sur vos démarches pour la réalisation de votre projet
 - **Mettre en concurrence ses partenaires bancaires** actuels et nouveaux. La réalisation de travaux ou de construction est l'occasion de susciter un intérêt des banques.

Ce que l'IFCIC peut vous apporter

Ne pas hésiter à **solliciter l'IFCIC en amont de vos entretiens avec les banques**. Cela nous permettra de vous offrir :

- **une expertise sur les montages financiers** : quel type de crédit pour financer quoi ? Crédit-bail immobilier ou crédit long terme ; quelle durée pour des travaux ? Le montant du prêt est-il suffisant et compatible avec ma capacité d'endettement ?
- **un dialogue avec les banques facilité** : l'IFCIC pourra assurer le travail pédagogique auprès des banques relatifs aux spécificités de l'exploitation (comment financer vos projets, spécificité des aides sélectives / avances majorées, du SFEIC etc.) ; faciliter la mise en relation, le cas échéant, avec des interlocuteurs bancaires habitués à de tels projets.
- **l'obtention d'un financement adapté** : par exemple, ne pas oublier de prévoir une franchise de remboursement en capital pour des prêts destinés au financement de la construction d'un nouveau complexe, éventuellement relais SFEIC / Avance majorée

En fonction du diagnostic et des éléments partagés avec l'IFCIC, nous proposerons une intervention en garantie de prêt, en prêt direct ou les deux selon la situation de sorte de mettre en place le financement le plus adapté à votre projet.

TABLE RONDE AFCAE/ADRC - Mardi 14 mai – Rencontres Art et Essai de Cannes 2019
« Construire ou étendre un cinéma : réalisations et méthodes de projet »

Document réalisé par l'AFCAE et l'ADRC

en collaboration et avec l'aimable autorisation du CNC, de François Hitier, DGS ville et agglomération de Brive-la-Gaillarde, de Eric Lavocat de la société Hexacom, et de Sébastien Saunier de l'IFCIC.

Contacts AFCAE

Renaud LAVILLE

Délégué général

renaud.laville@art-et-essai.org

Aurélie BORDIER

Adjointe actions et communication

aurelie.bordier@art-et-essai.org

AFCAE

Association française des cinémas Art et Essai

12, rue Vauvenargues 75018 PARIS

01 56 33 13 20

www.art-et-essai.org

Contacts ADRC

Christian LANDAIS

Délégué général par intérim

Responsable du Département Etudes

c.landais@adrc-asso.org

ADRC

Agence pour le développement régional du cinéma

16, rue d'Ouessant 75015 PARIS

01 56 89 20 30

www.adrc-asso.org/salle_de_cinema